

CONSEILLER EN INSERTION PROFESSIONNELLE

OBJECTIFS DE LA FORMATION

Développer l'expertise de la formation professionnelle et de l'insertion sociale des jeunes ou des adultes.

DUREE

48 jours
336 heures de formation et 210 heures de stage

PUBLIC CONCERNE

DRH, RRH, formateur-riche/consultant ou responsable de projets d'insertion ou d'accompagnement de personnes et d'entreprises, représentants du personnel, les représentants du personnel, conseiller Pôle emploi ou toute personne désireuse d'une reconversion professionnelle.

PREREQUIS

Aucun

LES + DE LA FORMATION

- Accompagnement opérationnel
- Savoirs transposables et utilisables
- Actualisation des savoirs conformément à l'évolution du cadre réglementaire.

COMPETENCES VISEES

- Informer sur les ressources en matière d'insertion et les services dématérialisés concernés
- Analyser la demande de la personne et poser les bases d'un diagnostic partagé
- Exercer une veille informationnelle, technique et prospective
- Travailler en équipe, en réseau et dans un cadre partenarial
- Réaliser le traitement administratif et les écrits professionnels
- Contractualiser et suivre avec la personne son parcours d'insertion professionnelle
- Accompagner une personne à l'élaboration et à la réalisation des projets professionnels
- Concevoir, préparer et animer des ateliers thématiques favorisant l'insertion professionnelle des publics
- Analyser sa pratique professionnelle
- Déployer des actions de prospection avec les employeurs du territoire
- Apporter un appui technique en recrutement
- Faciliter l'intégration et le maintien du salarié
- Inscrire ses actes professionnels dans une démarche de développement durable
- Intégrer la prévention des risques professionnels



SANCTION

Titre de niveau III
N°403 au RNCP



LE + DE L'IRIS

Petite promotion, un accompagnement individualisé.



COUT

6500€ financement OPCO, employeur ou autre organisme
CCP 1 : 2400€
CCP 2 : 2400€
CCP 3 : 2400€



PEDAGOGIE

Approche participative basée sur l'écoute, le partage et une pédagogie active.
« Apprendre en faisant »



INTERVENANT

Formateurs spécialisés sur la thématique et Conseiller Compétences

PRESENTATION DE LA FONCTION

Le conseiller en insertion professionnelle (CIP) favorise par des réponses individualisées l'insertion sociale et professionnelle des jeunes ou des adultes, rencontrant des difficultés d'insertion ou de reconversion (en prenant en compte les dimensions multiples de l'insertion : emploi, formation, logement, santé, mobilité, accès aux droits...). Son action vise à les aider à construire et à s'approprier un parcours d'accès à l'emploi et à surmonter progressivement les freins rencontrés.

Le CIP accueille les personnes individuellement ou en groupe et facilite leur accès à des informations concernant l'emploi, la formation et les services dématérialisés. Il appréhende la personne dans sa globalité et analyse ses besoins. Il identifie ses atouts, ses freins, ses motivations et ses compétences pour élaborer avec elle progressivement un diagnostic partagé de sa situation.

Afin de favoriser les interactions entre les publics et leur environnement socio-économique, il s'appuie sur ses connaissances du bassin d'emploi, du marché du travail, de l'offre de formation, des dispositifs et des aides.

ORGANISATION DE LA FORMATION

CCP 1. Accueillir pour analyser la demande des personnes et poser les bases d'un diagnostic partagé

- Informer sur les ressources en matière d'insertion et les services dématérialisés et analyser la demande de la personne et poser les bases d'un diagnostic partagé ;
- Exercer une veille informationnelle, technique et prospective pour adapter son activité au public et au contexte ;
- Travailler en équipe, en réseau et dans un cadre partenarial pour optimiser la réponse aux besoins des personnes
- Réaliser le traitement administratif et les écrits professionnels liés à l'activité dans un environnement numérique.

CCP 2. Accompagner les personnes dans leur parcours d'insertion sociale et professionnelle

- Contractualiser et suivre avec la personne son parcours d'insertion professionnelle ;
- Accompagner une personne à l'élaboration de son projet professionnel ;
- Accompagner la réalisation des projets professionnels ;
- Concevoir des ateliers thématiques favorisant l'insertion professionnelle des publics ;
- Préparer et animer des ateliers thématiques favorisant l'insertion ;
- Analyser sa pratique professionnelle.

CCP 3. Mettre en œuvre une offre de services auprès des employeurs pour favoriser l'insertion professionnelle

- Déployer des actions de prospection avec les employeurs du territoire pour favoriser l'insertion professionnelle ;
- Apporter un appui technique aux employeurs en matière de recrutement ;
- Faciliter l'intégration et le maintien du salarié dans son environnement professionnel ;
- Inscire ses actes professionnels dans une démarche de développement durable.
- Compétences transversales de l'emploi (le cas échéant) :
- Intégrer la prévention des risques professionnels dans son travail.

**CONTACT
INFORMATION
INSCRIPTION**

Tél. : 01.76.64.73.90

Fax : 01.41.11.44.16

secretariat@institut-iris.fr

www.institut-iris.fr